

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSIONQUÉBEC, LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2009**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2009*

Aujourd'hui, à dix heures trente-quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n<sup>o</sup> 4 Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires
- n<sup>o</sup> 33 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.